

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 28 JUILLET 2020 A 18H00**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Jean-François BENEZY, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE

Représenté : Sébastien JOUVE par Nicolas JOUVE

Absent : Antoine BENEZY

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 21 juillet 2020

► Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

► Vote du taux des taxes locales pour 2020

Nicolas présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taux directes locales :

Pour l'année 2019, les taux appliqués ont été les suivants :

Taxes foncières (bâti) 6,11 %

Taxes foncières (non bâti) 53,22 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir ces taux pour l'année 2020 :

Taxes foncières (bâti) 6,11 %

Taxes foncières (non bâti) 53,22 %

► Budget 2020

- Commune

Le budget primitif 2020 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **56 766,60 €**.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **48 664,26 €**.

- Service des Eaux

Le budget primitif du service des eaux 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **10 290,99 €**.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **35 141,01 €**.

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

► Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Nicolas informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 3 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE Monsieur Nicolas JOUVE, Maire, comme délégué titulaire de la commune de Confolent-Port-Dieu au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

► Désignation du délégué au PNR Millevaches en Limousin

Nicolas informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué qui représentera la commune au Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Chantal HERRAULT

► Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Nicolas donne connaissance du courrier des Services Fiscaux informant qu'il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs : le Conseil Municipal doit présenter une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose :

Membres titulaires :

LOURADOUR Jean-Louis

JOLIMET Sophie

JOUVE Gérard

BRETTE Guy

BENEZY Pierre

TARIS Marc

JOUVE Sébastien

DUJARDIN Christian

MIALLET Gisèle

GUILLAUME Jacques

DISDERO Cécile

COTTIN Micheline

Membres suppléants :

BENEZY Jean-François

NEIGE Marlène

DISDERO Geneviève

COURTAULT Jeanine

DELATTRE François

COUDERT Jean-Paul

SIMONIN James

HERRAULT Chantal

LARROQUE Jean-Camille

LARROQUE Nicole

LOURADOUR Bernadette

CHATELAIN Jean-Luc

► Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil municipal renonce à l'unanimité au vote à bulletin secret.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaires : - BENEZY Jean-François
- JOUVE Sébastien
- LARROQUE Jean-Camille

Sont candidats au poste de suppléants : - BENEZY Antoine
- HERRAULT Chantal
- NEIGE Marlène

► Désignation d'un correspondant « défense »

Nicolas informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

- LARROQUE Jean-Camille

► Constitution des commissions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constituer les commissions communales suivantes :

* Commission Travaux Voirie

Titulaires : BENEZY Jean-François – BENEZY Antoine – JOUVE Nicolas

Suppléants : JOUVE Sébastien – LARROQUE Jean-Camille – NEIGE Marlène

* Commission Affaires scolaires

Titulaire : NEIGE Marlène

Suppléant : BENEZY Jean-François

* Commission Affaires sociales

Titulaire : JOUVE Sébastien

Suppléante : NEIGE Marlène

* Commission Affaires culturelles

Titulaire ; HERRAULT Chantal

Suppléant : BENEZY Antoine

► Questions diverses

► Sur le site de Port-Dieu, le mur qui longe la voie d'accès au ponton et soutient la droite du parking s'effondre. Nicolas a contacté différents organismes dont HCC qui a missionné une personne pour

étudier le problème.

- Hard Défitour : L'association de James Simonin organise un trail avec un passage de motos sur Confolent-Port-Dieu le 20 septembre et demande une autorisation de passage. Le conseil municipal accepte mais souhaite des précisions sur l'itinéraire prévu.
- Sortie du cimetière : Nicolas a demandé à César GUILLAUME un nettoyage de la grille. Si ce n'est pas suffisant, une entreprise sera mandatée pour passer un furet.
- Elagage Prunt : Monsieur Jean-François MELOT demande ce qu'il en est de l'entreprise SEQUOÏA chargée d'élaguer sur la commune. Celle-ci, mandatée depuis janvier 2020, n'a plus donné de ses nouvelles....
- Jean-François BENEZY propose que l'on mette du tout venant à disposition. Les chasseurs pourront boucher les trous dans le chemin du Vernailat ; les habitants pourront le faire dans les chemins publics.
- La régularisation du cadastre concernant le chemin des Besses n'est toujours pas faite. Une solution doit être trouvée rapidement.

Fin de séance